

 <p><b>CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du</b> <b>24 juin 2026</b></p> <p><b>Date de la convocation : 17 juin 2026</b></p> <p><b>Date de publication : 1<sup>er</sup> juillet 2026</b></p>	<p><b>DÉLIBÉRATION</b> <b>2026/32</b></p>
	<p><b>Département</b> <b>des YVELINES</b></p> <p><b>Arrondissement</b> <b>de RAMBOUILLET</b></p> <p><b>Canton</b> <b>de RAMBOUILLET</b></p> <p><b>Commune de</b> <b>SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</b></p>

### **DÉLIBÉRATION N° DCM 2026/32**

**OBJET : AFFAIRES GENERALES - Désignation du Correspondant Défense (CORDEF) de la Commune**

**L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 20h00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS (25) :**

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; M. Frédéric AUROUX ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Corinne GUILLAIN LAURENT ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Jeannine COGNAULT ; M. Claude COTTIN ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Jean-Luc BERGER ; Mme Véronique MARTIN ; Mme Sandrine BAGUENIER ; M. Lionel WENDLINGER ; Mme Déborah YOUNSI ; Mme Virginie ROCHE ; M. Guillaume LEVAUFRE ; M. Gabriel LEGRAND ; M. Adrien TEIXEIRA ; Mme Mylène TOLRON ; M. Kévin LAHAYE ; M. Julien LEVILLAIN

#### **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (3) :**

Mme Laure JOUFFROY a donné pouvoir à M. Claude COTTIN  
M. Vincent MALARD a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS  
Mme Julie BARROT MORIGNY a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER

#### **ÉTAIENT ABSENTS (1) :**

Mme Charlotte AUGIAT

**Nomination du secrétaire de séance :** M. Stéphane DESCLOUDS

**Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.**

## **DCM 2026/32 - AFFAIRES GENERALES - Désignation du Correspondant Défense (CORDEF) de la Commune**

Fonction créée en 2001, le Correspondant Défense (CORDEF) est un élu municipal désigné pour incarner au sein de sa Commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Véritable relais d'information et d'action, le CORDEF a notamment vocation à :

- **Inform**er les habitants sur les enjeux de défense, le parcours à la citoyenneté et les dispositifs d'engagement ;
- **Sensibiliser** les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions armées ;
- **Animer** des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale (cérémonies commémoratives, rencontre avec des anciens combattants, ...).

Le CORDEF s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs, notamment le Délégué militaire départemental, et des ressources institutionnelles.

Le CORDEF est désigné par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Madame le Maire propose la nomination de M. Christophe TIERFOIN

### **Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2121-33 et L.2121-21,

**VU** la circulaire du 26 octobre 2001 du ministère de la Défense instaurant la fonction de Correspondant Défense au sein des Conseils Municipaux,

**CONSIDÉRANT** le renouvellement des conseils municipaux,

**CONSIDÉRANT** la proposition de Madame le Maire,

**ENTENDU** l'exposé de Mme le Maire, rapporteur,

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité**

**DÉSIGNE** Correspondant Défense, l'élu du Conseil Municipal suivant :

- Christophe TIERFOIN

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

**Le Secrétaire de séance**



**Stéphane DESCLOUDS**

**Le Maire**



**Joëlle JÉGAT**

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Conseil Municipal de Saint-Arnoult-en-Yvelines – séance du 24/06/2026

Page 2 sur 2